



Autoédition de livres

Comment autoéditer un livre



Autoéditer son livre a de nombreux avantages dont le fait de **rester entièrement maître de son texte**, le publier s'il a déjà été refusé par des maisons d'édition ou encore avoir une **marge bien plus importante**.

En effet, les seuls coûts sont l'imprimerie et le pourcentage pris par les librairies (souvent de déjà 30% du coût du livre !). À l'inverse, si l'on a un éditeur, on le paye également pour ne terminer ensuite qu'avec quelques pourcents (de 6 à 12) du prix du livre.

Cependant, il faut se rendre compte que **tout le travail qui normalement incombe l'éditeur est le nôtre**, que ce soit la mise en page, la correction de fautes, mais aussi et surtout la promotion.

En étant auto-édité, on est obligé de chercher les séances de dédicaces et d'y participer pour gagner en visibilité et vendre son livre. On contacte aussi les journaux pour obtenir des articles sur le livre et donc de la visibilité.



Avec une maison d'édition, on bénéficie de leur réseau et on peut ainsi distribuer son livre dans toutes les librairies de France. Cependant, ce ne sera qu'un livre parmi tant d'autres nouveaux et bien qu'il y ait une pub lors de sa sortie, généralement elle cessera après qu'il ne soit plus une nouveauté.

Peu de personnes arrivent à vivre par leurs droits d'auteur (souvent d'une petite dizaine de pourcent du prix du livre) et bien que l'autoédition fasse des marges plus conséquentes, on vendra moins de livres. En effet, un ou deux livres vendus dans chaque librairie de France peut donner une grande quantité de livres écoulés, tandis que pour l'autoédition on n'aura souvent ses livres en vente que dans sa région et donc moins de ventes au total.

L'autoédition est donc un choix.

1) Protéger le livre du plagiat

La première chose à faire lorsque l'on veut s'autoéditer est de se protéger contre le plagiat. Pour ce faire, on peut **s'envoyer à soi-même une lettre recommandée** avec le livre à l'intérieur pour preuve d'antériorité.

Dans ce cas, il ne faudra surtout pas l'ouvrir et la garder précieusement fermée ! En cas de conflit de droits, on peut l'utiliser pour prouver son antériorité en la donnant à son avocat **INTACTE**, donc non ouverte.

On peut aussi faire des dépôts numériques de copyright sur divers sites ou auprès de la SGDL, mais c'est payant et à renouveler après quelques années. Le mieux est donc de faire l'envoi par lettre recommandée et de diffuser son livre pour éviter qu'une personne décide de se l'approprier totalement.



La création d'une oeuvre nous donne les droits de propriété intellectuelle (copyright) dessus, il faut juste veiller à pouvoir prouver son antériorité.

2) Mentions obligatoires

Un livre comporte obligatoirement un numéro à 13 chiffres appelé l'**ISBN** ainsi qu'un numéro **EAN** (le code-barre au dos de tous les livres).

L'ISBN est à demander sur le [site de l'AFNIL](#) et le numéro EAN est simplement le numéro ISBN sans les tirets, généré en code-barre pour être utilisé dans les magasins. On doit créer soi-même son code-barre EAN, mais des outils en ligne existent pour ce faire comme [ici](#).

La demande d'une liste d'**ISBN est totalement gratuite** et prend généralement une semaine environ. On reçoit par e-mail ainsi que par la poste une liste de numéros que l'on attribuera au fur et à mesure à ses livres. Il faut savoir que l'ISBN d'un livre électronique ne doit pas être le même que celui du format papier, il faut en mettre un autre.

Sur la 4^{ème} de couverture il y a le numéro ISBN, le code-barre EAN ainsi que **le prix du livre qui doit être écrit**. L'ISBN aussi être (souvent sur une page de droite au début du livre) marqué dans le livre.



3) Le dépôt légal

On doit aussi obligatoirement faire un **dépôt légal à la Bibliothèque Nationale de France (BNF)** en leur envoyant un **exemplaire par voie postale**. Il faudra ensuite ajouter le mois et l'année du dépôt en-dessous de la mention de l'ISBN dans notre livre. Donc prévoyez cette date d'envoi à la BNF avant l'impression de son premier tirage.

Afin de réaliser le dépôt légal, il est nécessaire de s'inscrire sur [l'extranet de la BNF](#) et de remplir un formulaire électronique. Une fois cela fait, il suffit d'imprimer la feuille générée par le site qui contiendra toutes les informations nécessaires.

Note

Penser à cocher au stylo la petite case sous son nom pour que l'adresse postale reste confidentielle.

Il faudra ensuite envoyer ce document avec un exemplaire de son livre dans une enveloppe destinée à la BNF. **L'envoi est gratuit**, il n'y a pas besoin d'acheter de timbre, bien qu'il soit possible que les personnes à la poste ne le sachent pas (!).

À mettre sur l'enveloppe :

Franchise postale - Dépôt légal - Code du patrimoine art. L132-1.

Bibliothèque nationale de France
Dépôt légal - Livres
Quai François Mauriac
75706 Paris Cedex 13

Pour des exemples d'utilisation de l'ISBN et de l'EAN ainsi que de leur mise en forme, n'hésitez pas à chercher ces informations dans les livres de votre bibliothèque, bien que leur emplacement ou mise en page puisse varier suivant les éditeurs.



4) L'impression

L'autoédition implique de se trouver un imprimeur. Divers services d'**impression à la demande** comme Createspace d'Amazon ou Thebookedition existent, mais ils prennent une commission à chaque vente. On peut aussi imprimer un stock de livres chez un imprimeur et le vendre dans des séances de dédicaces et les mettre en dépôt-vente dans les librairies.

Souvent, les imprimeurs en ligne ont des tarifs plus agressifs que ceux qui sont dans notre ville, sans forcément négliger la qualité. Il faudra donc se renseigner et demander des devis pour avoir la meilleure impression avec un tarif abordable.

Note

Les imprimeurs en ligne foisonnent, il est important d'en sélectionner un proposant un Bon à Tirer (BAT). C'est un premier exemplaire envoyé pour contrôler l'impression et faire éventuellement des changements de dernière minute dans les fichiers à imprimer. Un BAT est très important, il évite des erreurs sur toute sa commande.

Options d'impression

Pour le choix des options d'impression, on peut en citer trois principales :

- La couverture mat/brillante. La couverture mat permet d'avoir moins de traces de doigts, celle brillante de faire briller le livre. Il semblerait qu'actuellement la majeure partie des livres soit imprimée avec une couverture mat.
- Le choix du papier. Un papier offset 80g convient généralement car il est le moins cher et il ne grossit pas le livre contrairement aux autres papiers. Dans le cas des livres avec beaucoup d'images, l'utilisation de papier glacé donne un meilleur rendu.
- La couleur dans le livre. Imprimer un livre en couleur coûte beaucoup plus cher qu'un livre en noir et blanc. Il faut donc bien y songer et déterminer si la



couleur est vraiment importante ou pas. On peut aussi choisir de n'imprimer que quelques pages en couleur.

Note

Privilégiez les formats A4, A5, A6, etc. car avec eux il n'y a aucune chute de papier. Si vous prenez un autre format, vous utiliserez du papier en plus et cela se fera ressentir sur le prix.

Imprimeur actuel des livres de BeSeven :
[AQUIPRINT](#) (Code **FB20** pour 20% de réduction)

5) Diffusion

S'autoéditer implique de prendre en charge tout le travail d'un éditeur. **La diffusion du livre dans les librairies est donc à notre charge.** Généralement, cela se fait sous la forme d'un **dépôt-vente** : on dépose des livres et ceux vendus nous sont payés avec une commission prise par la librairie.

Cette commission se réalise en pourcentage et peut aller de 10 à 30, 35, voire même 40% du prix de vente du livre !

On peut aussi vendre son livre en Ebook, ce qui permet d'avoir une marge de presque 100%. Cependant, **la majeure partie des achats de livres en France reste des livres papier** (plus de 80%).